

**S.C.P Jean-Luc BAHUET – Jacques CHANY**  
**Huissiers de Justice associés,**  
**16 rue Henri Coquillaud 16105 COGNAC CEDEX**  
**Téléphone 05.45.32.08.60 -Télécopie 05.45.32.54.13**  
**scp.bahuet.chany@huissier-justice.fr**

**PROCES-VERBAL  
DE  
CONSTAT**

L'an deux mille dix sept  
Et le neuf juin à 18 heures 30 pour la 1<sup>ère</sup> vacation  
Et le vingt et un juin à 10 heures 50 pour la 2<sup>ème</sup> vacation  
Et le vingt cinq juillet à 15 heures pour la 3<sup>ème</sup> vacation

A la demande de :

L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE, dont le siège est à POITIERS (86011), 107 boulevard du Grand Cerf, pris en la personne de son Président en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

Lequel m'a exposé :

Que l'Etablissement Public Foncier requérant agit pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac dans le cadre de l'ouverture d'une enquête publique en vue de déclarer d'utilité publique l'extension de la zone économique dite « Les Malastiers » sur la commune de SEGONZAC (16130).

Que la publicité de cette ouverture d'enquête publique est intervenue dans les formes légales, notamment pour ce qui concerne l'affichage de l'avis à la Marie de la Commune de SEGONZAC, lieu où le commissaire enquêteur doit recevoir le public dans le cadre de cette enquête.

Qu'il est de son intérêt de faire constater que l'avis d'enquête publique est affiché sur le panneau d'affichage public de la marie de la commune de SEGONZAC où les personnes intéressées peuvent le consulter depuis le 09 juin 2017.

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition,

**Je, Jacques CHANY, Huissier de Justice associé, membre de la Société Civile Professionnelle, Jean-Luc BAHUET et Jacques CHANY, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice associés à COGNAC (Charente), 16 rue Henri Coquillaud, soussigné,**

CERTIFIE m'être transporté une première fois le vendredi 09 juin 2017 , sur le territoire de la commune de SEGONZAC (16130) , et plus particulièrement Place Pierre Frapin , sur le lieu de l'affichage public de la mairie de la commune de SEGONZAC, où étant à 18 heures 30 , j'ai procédé aux constatations suivantes :

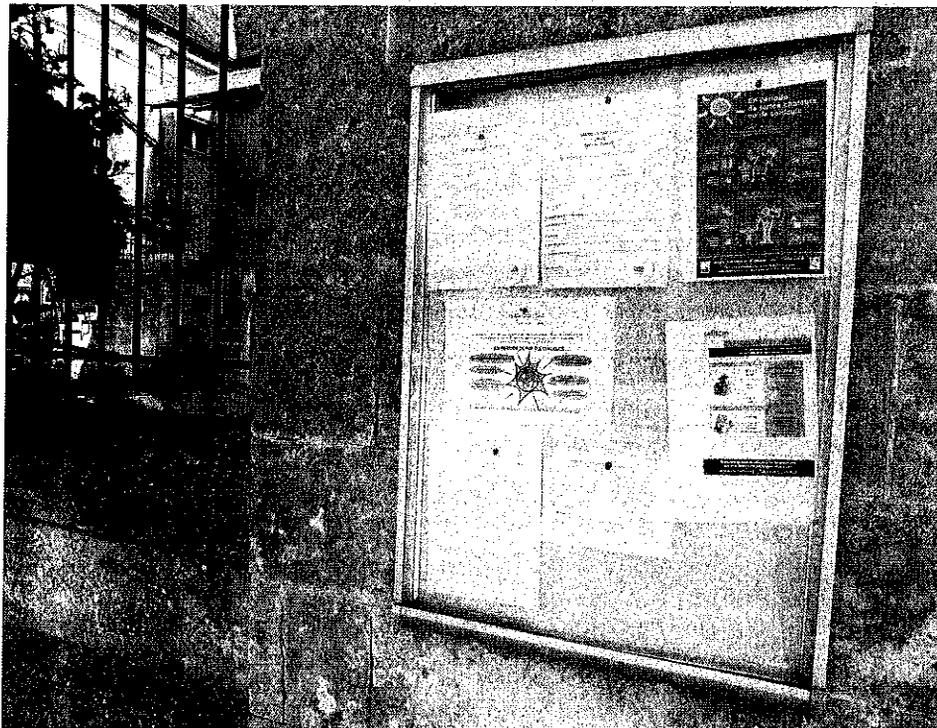
Le panneau d'affichage légal de la mairie de SEGONZAC (voir photographie N° 1) , est situé du côté droit de l'entrée principale (voir photographie N° 2)



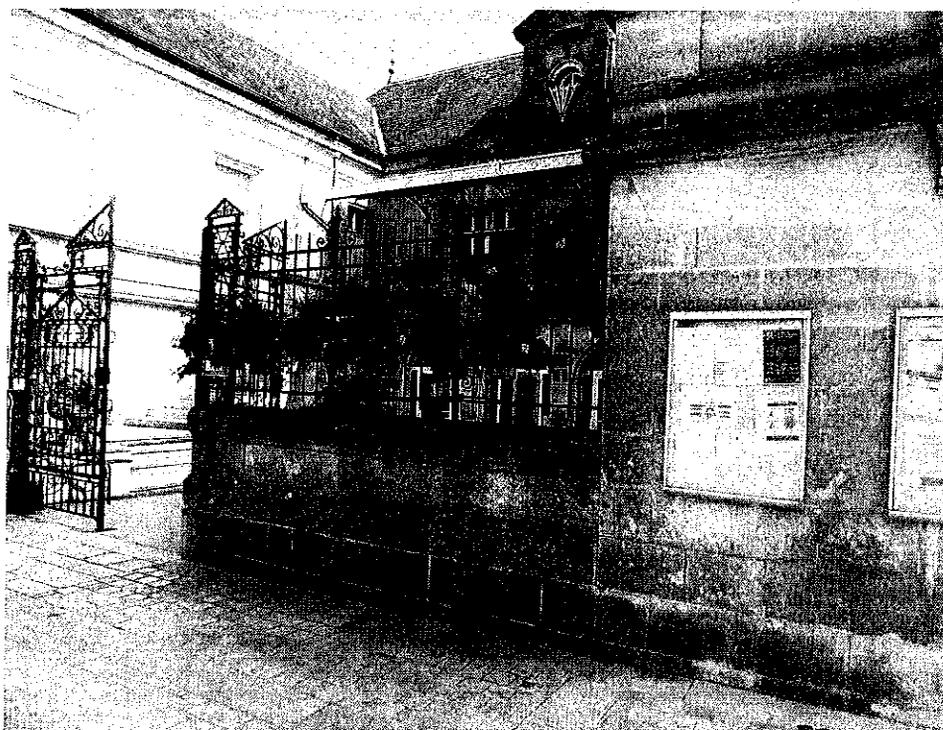
photographie N° 1



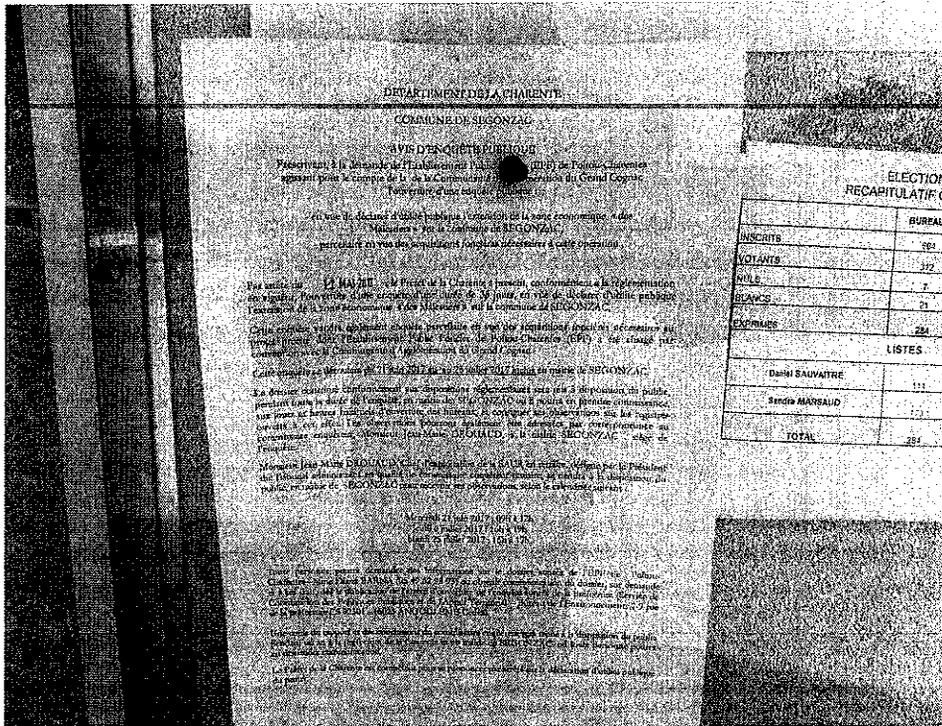
Le mercredi 21 juin 2017 à 10 Heures 50 , je me suis à nouveau transporté en ce même lieu, où j'ai pu constater que le même panneau-coffret d'affichage (voir photographies N° 4 et 5) contenait toujours l'avis d'enquête publique en question (voir photographie N° 6)



photographie N° 4

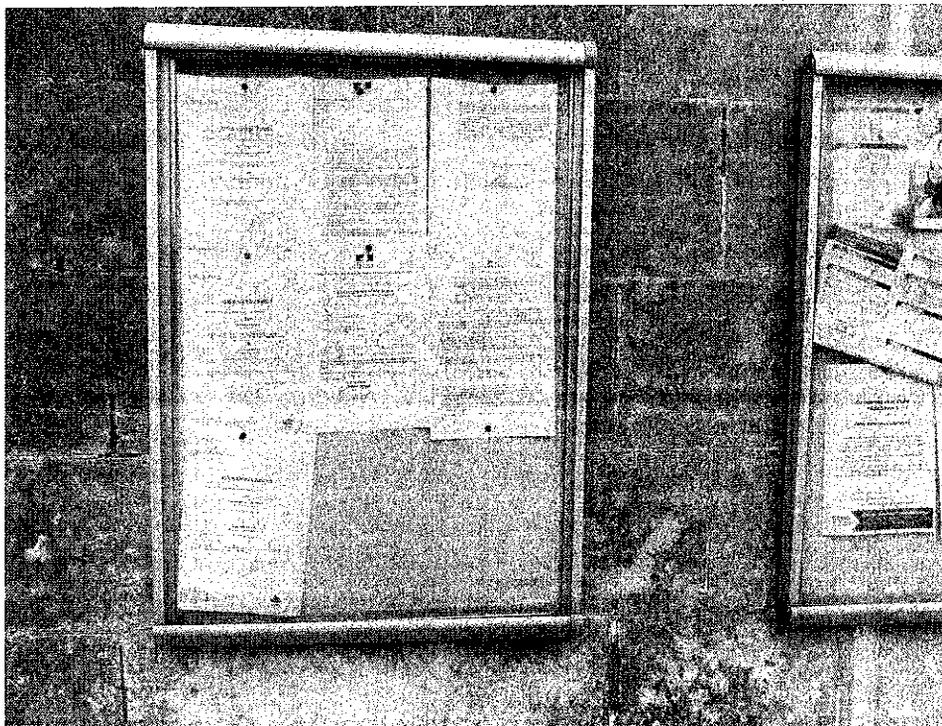


photographie N° 5

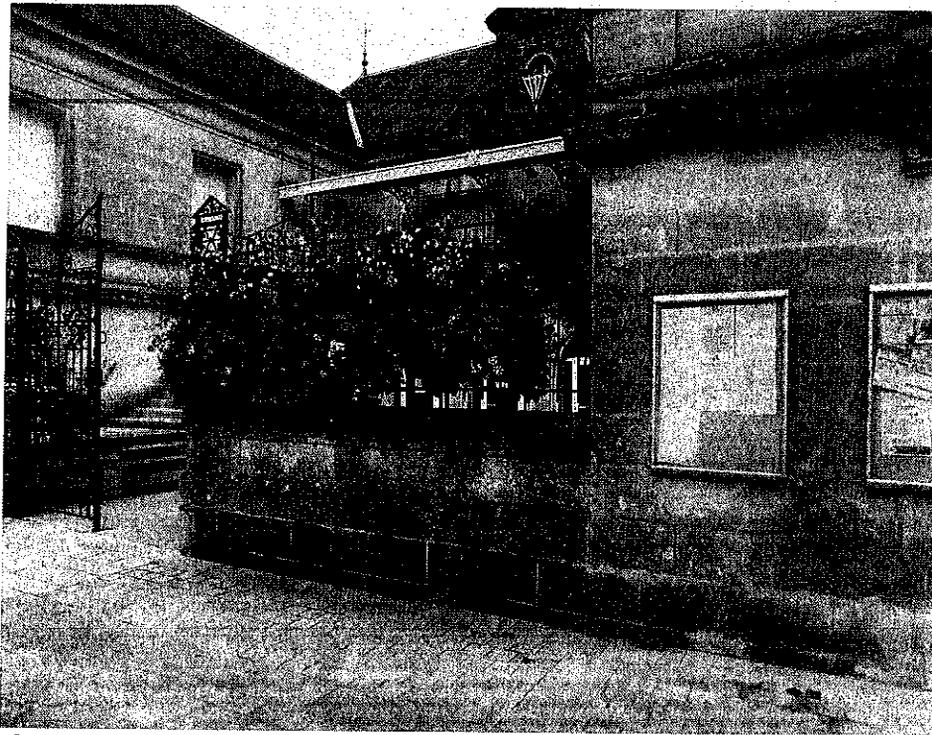


photographie N° 6

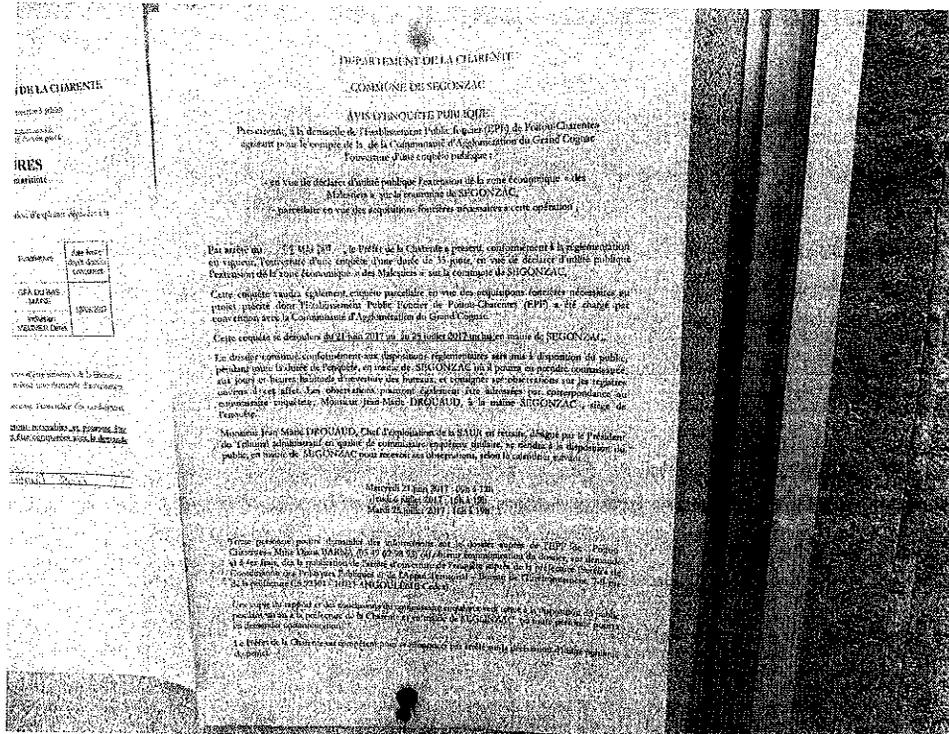
Le mardi 25 juillet 2017 à 15 heures, je me suis transporté une dernière fois en ce même lieu, où j'ai pu constater que le panneau-coffret (voir photographies N° 7 et 8) comprenait toujours l'avis d'enquête publique en question (voir photographie N° 9)



photographie N° 7



photographie N° 8



photographie N° 9

Mes constatations étant terminées, je me suis retiré en mon Etude,  
pour faire et rédiger le présent procès-verbal de constat, comportant neuf photographies, pour servir  
et valoir ce que de droit à mon requérant.

COUT :

Droits fixes :.....	240,00
Transport :.....	7,67
-----	
Total H.T. :.....	247,67
TVA à 20 % :.....	49,53
Taxe forfaitaire : dispensé	
-----	
Total TTC :.....	297,20

Jacques CHANY

